

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**SGA**

Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Service de l'accompagnement  
professionnel et des pensions

Sous-direction de l'action sociale

Bureau des affaires financières

Paris, le 18 OCT. 2007  
N° /DEF/SGA/DRH-MD/SA2P/AS3  
**423392**

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE

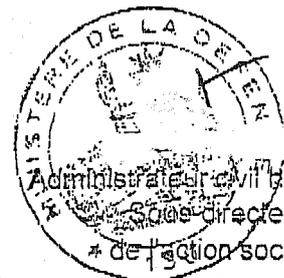
DÉCIDE

Article 1 – Une allocation d'un montant de CINQ MILLE EUROS (5 000,00 €) est accordée à l'union nationale des associations pour la défense des familles et de l'individu victimes de sectes (UNADFI).

Article 2 – Ladite allocation dont le règlement est imputable au budget de la Défense – Gestion 2007 – Programme/art. 0212\_02 – Action/sous-action 021\_02\_60 – BOP\_OBI 21272C\_350325 sera versée au compte de l'association :

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DES  
FAMILLES ET DE L'INDIVIDU VICTIMES DE SECTES  
130 rue de Clignancourt  
75018 Paris

Pour le ministre et par délégation,

  
Administrateur civil hors classe  
Sous-directeur  
de l'action sociale